



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

– préalable à une déclaration d'utilité publique
et à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes
de Bressolles et de Moulins,
– et parcellaire,

à la demande de la Communauté d'agglomération Moulins Communauté,
pour la réalisation des accès au Pont de fer et le réaménagement urbain
dans son secteur, sur le territoire des communes de Bressolles et Moulins.

Par arrêté préfectoral n°1491 / 2019 du 20 juin 2019, une enquête publique relative au projet susvisé, est prescrite **du 15 juillet 2019 à compter de 9h00 jusqu'au 23 août 2019 à 17h00.**

À l'issue de l'enquête publique, la demande pourra faire l'objet d'un arrêté portant déclaration d'utilité publique du projet, emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme de Bressolles et de Moulins, et déclaration de cessibilité des parcelles de terrains nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le dossier d'enquête comprend notamment une évaluation environnementale.

Des informations pourront être demandées auprès de la communauté d'agglomération Moulins Communauté, responsable du projet – 8 place Maréchal de Lattre de Tassigny – 03 000 Moulins, (Téléphone : 04-70-48-54-54).

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Moulins.

Madame Marie-Odile RIVENEZ, ingénieure en chef du génie rural des eaux et des forêts, retraitée de l'administration, a été désignée par le président du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire la procédure d'enquête publique précitée.

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant la durée de celle-ci :

- **sur support papier** en mairies de Bressolles et Moulins, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sous format numérique **sur le site internet** de Moulins Communauté en utilisant le lien suivant : www.agglo-moulins.fr, onglet « L'agglomération », rubrique « enquêtes publiques »
- en version dématérialisée **sur un poste informatique** mis à disposition en mairie de Moulins aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions sur l'utilité publique du projet pourront être formulées du 15 juillet 2019 à compter de 9h00 jusqu'au 23 août 2019 à 17h00 :

- sur le **registre d'enquête commun** préalablement ouvert, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, déposé en mairies de Bressolles et Moulins, aux jours et horaires habituels d'ouverture,
- **sur le registre dématérialisé** accessible sur internet à l'adresse suivante : www.registredemat.fr

.../...

– par **courrier postal** à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de Moulins - siège principal de l'enquête,

– par **voie électronique**, à l'adresse suivante : dup@agglo-moulins.fr

Les observations reçues par voie électronique ou par courrier seront transmises au commissaire enquêteur et consultables à la mairie de Moulins - siège de l'enquête et sur le site internet de Moulins Communauté, en utilisant le lien suivant :

www.agglo-moulins.fr, onglet « L'agglomération », rubrique « enquêtes publiques »

– **directement et oralement auprès du commissaire enquêteur**, qui se tiendra à la disposition des intéressés aux lieux, dates et horaires suivants :

- le lundi **15 juillet 2019**, de 9h00 à 12h00, à la mairie de Bressolles,
- le jeudi **25 juillet 2019**, de 14h00 à 17h00, à la mairie de Moulins,
- le vendredi **9 août 2019**, de 9h30 à 12h30, à la mairie de Bressolles,
- le vendredi **23 août 2019**, de 14h00 à 17h00, à la mairie de Moulins.

Les observations sur l'emprise du projet et la désignation des droits réels concernés pourront être formulées du 15 juillet 2019 à 9h00 jusqu'au 23 août 2019 à 17h00 :

– **consignées par les intéressés sur le registre d'enquête commun** préalablement ouvert, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, déposé en mairies de Bressolles et Moulins, aux jours et heures habituels d'ouverture,

– ou **adressées par courrier postal** au maire concerné qui les joindra au registre, ou au commissaire-enquêteur en utilisant l'adresse de la mairie de Moulins – siège de l'enquête

Dès leur réception, une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée pendant un an, en mairies de Bressolles et Moulins, à l'hôtel d'agglomération de Moulins Communauté, à la préfecture de l'Allier, pour être tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions seront également publiés sur le site internet de Moulins Communauté à l'adresse suivante :

www.agglo-moulins.fr, onglet « L'agglomération », rubrique « enquêtes publiques » où ils seront à la disposition du public pour la même durée.